

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEAUCHETTE DU JEUDI 05 NOVEMBRE 2015 A 19H00

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Date de convocation : 24 septembre 2015

Membres présents : Mesdames Eliane BAYON, Marie LEBRE, Sylvie CHEVAILLIER, Georgette DUBOIS, Corinne PERRET, Emilie BOUTHEON, Stéphanie VIAL et Carole GOUTTE. Messieurs Thierry LASSABLIERE, Jean-Paul TISSOT, Bruno ZMYSLONY.

Membres absents excusés : Nadine COURTIAL (pouvoir à G. DUBOIS), Louis DI BARTOLOMEO (pouvoir à T. LASSABLIERE), Eric VINCENT (pouvoir à J.P TISSOT), Jean-Jacques MURE (pouvoir à Corinne PERRET).

Secrétaire de séance : Marie LEBRE.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} octobre 2015.

1. Tarifs communaux

Après avoir fait un rappel des tarifs communaux 2015, M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs 2016. Il soumet aux membres du conseil de revoir seulement les tarifs de la salle de la cure qui a été rénovée en juillet 2015 et de ne pas changer les autres tarifs qui sont :

- locations des salles communales (ERA et Foot), du matériel et des étangs communaux, des concessions,
- les cautions des salles communales,
- les concessions cimetières,
- les ventes au déballage,
- les manifestations culturelles,
- la cantine.

En outre il propose de rajouter une tarification pour les dépôts sauvages de déchets qui deviennent récurrent sur la commune.

Après avoir ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix d'appliquer les **tarifs pour 2016** tels que présentés dans le tableau joint en annexe.

2. Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Préfecture concernant la taxe d'aménagement 2016.

Après avoir ouïe l'exposé le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas changer le taux de la taxe d'aménagement et de ne pas mettre en place des exonérations facultatives et de la sectorisation.

3. Schéma Départemental de Coopération intercommunale (SDCI)

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de schéma modifiant la carte de l'intercommunalité dans le département de la Loire que M. le Préfet a lui-même présenté, le 09 octobre 2015, à la commission départementale de la coopération intercommunale (SDCI).

La proposition est la suivante :

- Fusion de la CA Loire Forez avec la Communauté de communes du Pays d'Astrée et la Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez
- Et extension à 14 des 18 communes de la Communauté de communes du Pays de Saint Bonnet le Château : Saint-Bonnet-Le-Château, Luriecq, Saint-Jean-Soleymieux, La Tourette, Chenereilles, Marols, La Chapelle en Lafaye, Montarcher, Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, Merle-Leignec, Apinac, Usson-en-Forez, Estivareilles.

44 communes vont se rajouter aux 45 communes qui constituent à la Communauté d'Agglomération Loire Forez pour un nombre total de 105 500 habitants.

M. le Préfet propose de créer deux entités le Forez Est – le Forez Ouest.

Après avoir ouïe la présentation du projet de schéma modifiant la carte de l'intercommunalité du département, le conseil municipal vote à l'unanimité contre ce projet. **La scission en deux entités du Forez étant inacceptable tout comme l'annexion de la commune de Saint Galmier par Saint-Etienne Métropole.** Nous ne devons pas passer à côté de cette opportunité de construire, au centre de la Loire, un territoire équilibré et cohérent, empreint d'une histoire commune.

En conséquence, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis défavorable à la proposition de schéma du Préfet de la Loire et demande que le schéma soit amendé afin que le Forez soit réuni au sein d'une seule structure.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la motion proposé par la CALF.

4. Convention de mise à disposition du personnel pour l'entretien des voiries avec la CALF

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une convention de mise à disposition des services de la commune est signée avec la CALF. Elle est conclue pour une durée de un an mais pourra faire l'objet de modification à la demande d'une des parties formulée avant le 15 octobre de l'année N pour modification au 1^{er} janvier de l'année N+1, sinon elle est reconduite par tacite reconduction dans la limite de six ans maximum.

Cette année, il est proposé au conseil de signer une nouvelle convention avec la CALF pour laquelle la mise à disposition de personnel sera refacturée à 1 174.11 €

Après avoir délibéré le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition du personnel avec une somme fixée à 1 174.11 €

5. Questions diverses

- **Sentiers piétons** :

La commission aménagement du territoire a rencontré M. BONNET Mathieu et Mme BONNET Nicole lors d'une réunion d'échange le 26 octobre 2015 afin de mettre en place un certain nombre d'accords pour pouvoir aménager les sentiers piétons.

Suite à cette réunion d'échange, un courrier a été envoyé à M. BONNET Mathieu qui reprenait tous les éléments de cette rencontre. A ce jour nous sommes en attente de ses éventuelles observations.

- **Entretien professionnel:**

A compter du 1^{er} janvier 2015, l'entretien professionnel remplace la notation. Il sert de support à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, pour l'avancement d'échelon à la durée minimale, l'avancement de grade, la promotion interne.

Sont obligatoirement concernés les agents fonctionnaires. Les cadres d'emplois dont les statuts particuliers ne prévoyaient pas de système de notation (médecins, biologistes, vétérinaires...) sont désormais concernés par l'entretien professionnel.

L'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct, selon une procédure définie.

Les collectivités doivent préalablement avoir :

- Défini des critères d'évaluation de la valeur professionnelle (avis du CT)
- Défini un organigramme mettant en évidence les supérieurs hiérarchiques
- Dressé une fiche de poste pour chaque agent

- **Formation Plan Communal de Sauvegarde :**

Pour mener à bien la protection des personnes en cas de crue ou autres risques naturels et industriels, les membres du conseil municipal se réunissent le 08 novembre à 09h30 pour effectuer une manœuvre qui consistera à mettre en situation réelle une alerte inondation en utilisant les outils de sonalerte. La population a été avertie au préalable par l'intermédiaire de flyers distribués dans chaque boîte aux lettres de ce test.

- **Recrutement :**

Le Maire informe l'assemblée délibérante du recrutement en CUI de Madame Josette ROMÉO pour les fonctions d'agent d'entretien à temps partiel à raison de 22 heures/semaines pour une durée de 12 mois en remplacement de Madame Amandine FOLEAS.

- **Conseil d'école :**

Le conseil s'est bien déroulé, de nombreuses personnes étaient présentes. Une demande a été faite auprès de la mairie pour l'installation de deux boîtes aux lettres. Une pour permettre aux parents de laisser des messages et une pour le courrier de l'école.

- **Cérémonie du 11 novembre :**

Comme toutes les années, elle aura lieu devant le monument aux morts à 11h00.

- **Téléthon :**

Il y aura lieu le week-end du 28 et 29 novembre 2015.

- **Voisin vigilant :**

Il faut désigner 15 à 20 personnes du village qui seront référents et dont leurs coordonnées seront transmises à la gendarmerie. Celle-ci organisera une réunion d'information pour les personnes référents.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de réfléchir à 20 personnes susceptibles de correspondre au profil des personnes qui peuvent être désignées référents pour le conseil municipal de décembre. Ce système sera mis en place au printemps 2016.

- **Marche pour la planète :**

Elle a lieu le 29 novembre 2015 à Saint-Etienne.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 11 décembre 2015 à 18h30 en salle du conseil..